

DIVISION DE LA GESTION
DES ENSEIGNANTS

DGE/FB/DF/FT//2007-2008 N° 28

Affaire suivie par :

Fabrice TANJON
01 30 83 42 67
Annie LOUVAT
01 30 83 43 34

DGE.4

☎ : 01 30 83.43.86 ☎ : 01.30.83.46.89

DGE.5

☎ : 01 30 83.52.30 ☎ : 01.30.83.52.90

DGE.6

☎ : 01.30.83.43.51 ☎ : 01.30.83.46.84

DGE.7

☎ : 01.30.83.52.31 ☎ : 01.30.83.52.90

Diffusion :

Pour attribution : A Pour information : I

I	IA	A	Ets Privés
I	Inspections	A	Universités
	CT - CM		IUT
	Chefs Div.	A	Gds étab. Sup.
	Chefs Serv.	A	IUFM
A	LYC		CROUS
A	CLG	I	CRDP
A	LP		DRONISEP
A	EREA/ERDP	I	DRJS
	CIO	I	SIEC
	APE (ass. Parents élèves)	I	Représentants des personnels
Autre : CNED			

Nature du document :

- nouveau
 modifié
 reconduit

Calendrier :

Accès au dossier

Du 10 au 25 janvier 2008

Le présent document comporte :

Circulaire 1 2 p
Annexes 2 3 p
Total 5 p

Versailles, le 08 janvier 2008

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE VERSAILLES
CHANCELIER DES UNIVERSITES

A

MESDAMES ET MESSIEURS LES

- PRESIDENTS DES UNIVERSITES
- DIRECTEURS DES GRANDS ETABLISSEMENTS
- CHEFS D'ETABLISSEMENT

Pour attribution

MESDAMES ET MESSIEURS LES INSPECTEURS D'ACADEMIE

DIRECTEURS DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION
NATIONALE

OBJET : Avancement à la hors classe des :

- professeurs certifiés,
- des professeurs de lycée professionnel,
- des professeurs d'éducation physique et sportive,
- des conseillers principaux d'éducation
– *Rentrée scolaire 2008*

Avancement à la hors classe et à la classe exceptionnelle des :

- professeurs d'enseignement général en collège
- des chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive
– *Rentrée scolaire 2008*

Réf : BOEN n° 46 du 20 décembre 2007

Je vous demande de bien vouloir appeler l'attention des personnels concernés sur les modalités d'inscription au tableau d'avancement des professeurs certifiés, des professeurs de lycée professionnel, des professeurs d'éducation physique et sportive, des conseillers principaux d'éducation, des professeurs d'enseignement général en collège et des chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive.

La constitution des dossiers par les agents concernés se fait par l'outil de gestion internet I-PROF. Je vous demande d'inviter les personnels, remplissant les conditions réglementaires pour s'inscrire à l'un de ces tableaux d'avancement, à se connecter à cette application pour consulter leur dossier à l'adresse suivante :

<https://bv.ac-versailles.fr>

du 10 au 25 janvier 2008

Le dossier est entièrement dématérialisé. A l'issue de la période de connexion, il vous appartiendra de valider les pièces justificatives renseignées par chaque enseignant et de saisir votre avis pour tous les enseignants concernés de votre établissement.



Pour les personnels affectés dans le Supérieur, cette procédure sera effectuée sur support papier.

Je vous rappelle que tous les personnels remplissant les conditions statutaires devront être évalués. Les modalités et les délais de saisie vous seront précisés ultérieurement

Votre appréciation devra se fonder notamment sur :

- la manière dont l'agent exerce ses fonctions d'enseignant,
- son implication en faveur de la réussite des élèves et dans la vie de l'établissement,
- son expérience professionnelle.

Je vous demande d'inviter fortement les personnels concernés à actualiser et enrichir leur dossier sur IPROF, et de leur communiquer cette circulaire et notamment le barème académique.

Je vous remercie de veiller à la plus large information de ces dispositions.

Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire Général d'Académie

Alain PLAUD